

**Arrêté portant répartition des sièges au conseil  
d'administration du Centre de Gestion de la fonction  
publique territoriale du Calvados**

VU :

- La loi 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,
- Vu le décret 85-643 du 26 juin 1985 modifié relatif aux centres de gestion institués par la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,
- Vu l'arrêté du 1<sup>er</sup> Septembre 2020, fixant les modalités d'organisation des élections et des désignations au conseil d'administration des centres de gestion de la fonction publique territoriale,
- Vu le nombre de fonctionnaires titulaires et stagiaires à temps complet et à temps non complet des catégories A, B, C employés par les communes et les établissements publics locaux affiliés au Centre de Gestion du Calvados déterminant le nombre de voix attribué à chaque électeur,

**ARRETE**

**ARTICLE 1 :** La répartition des sièges au conseil d'administration du Centre de Gestion de la fonction publique territoriale du CALVADOS s'établit comme suit :

- **Représentants des communes affiliées : 20 sièges**
- **Représentants des établissements publics locaux affiliés : 3 sièges**

**ARTICLE 2 :** Le Directeur Général du Centre de Gestion est chargé de l'exécution de la présente décision.

**ARTICLE 3 :** Le présent arrêté sera transmis à Monsieur le Préfet de Département et affiché dans les locaux du Centre de Gestion.

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte
- Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de sa notification, éventuellement au moyen d'une requête déposée sur le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr) ».

Fait à Hérouville, le 2 Septembre 2020

Le Président,  
Hubert PICARD



Accusé de réception en préfecture  
014-281400028-20200902-2020-122-AR  
Date de télétransmission : 03/09/2020  
Date de réception préfecture : 03/09/2020